

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1158^{ÈME} RÉUNION

15 JUNE 2023
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1158 (2023)

COMMUNIQUÉ



COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), lors de sa 1158^e réunion tenue le 15 juin 2023, sur « l'exposé actualisé sur la situation dans la Corne de l'Afrique ».

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant ses décisions et prises de position antérieures sur la situation dans la Corne de l'Afrique, en particulier le Communiqué [PSC/PR/COMM.1097 (2023)] adopté lors de sa 1097^e réunion tenue le 4 août 2022 sur l'exposé actualisé sur la situation dans la Corne de l'Afrique ; le Communiqué de presse [PSC/PR/PS.1115 (2022)], adopté lors de sa 1115^e réunion tenue le 21 octobre 2022, sur le processus de paix pour l'Éthiopie conduit par l'UA ; le Communiqué [PSC/PR/COMM.1120.2 (2022)], adopté lors de sa 1120^e réunion tenue le 9 novembre 2022, sur la réunion d'information sur l'Accord pour une paix durable par la cessation permanente des hostilités entre la République fédérale démocratique d'Éthiopie et le Front de libération du peuple du Tigré (TPLF) ; le Communiqué [PSC/PR/COMM.1143 (2023)], adopté lors de sa 1143^e réunion tenue le 7 mars 2023 sur l'exposé actualisé sur la situation en Somalie et les opérations de la Mission de transition de l'UA en Somalie (ATMIS) ; Communiqué [PSC/PR/COMM.1141 (2023)] adopté lors de sa 1141^e réunion tenue le 28 février 2023 sur l'examen du rapport de la mission de terrain au Soudan du Sud conduite du 22 au 25 février 2023 ; et le Communiqué [PSC/HoSG/COMM.1156 (2023)] adopté lors de sa 1156^e réunion tenue le 27 mai 2023 au niveau des chefs d'État et de gouvernement sur la situation au Soudan, respectivement ;

Prenant acte de l'allocution liminaire de S.E. Ambassadeur Sophia Nyamudeza, Représentante permanente de la République du Zimbabwe auprès de l'Union africaine et Présidente du CPS pour le mois de juin 2023 ; des remarques de S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité, ainsi que de l'exposé actualisé de S.E. Olusegun Obasanjo, ancien Président de la République fédérale du Nigéria et Haut Représentant de l'Union africaine pour la Corne de l'Afrique; **notant également** des déclarations faites par le Représentant permanent de la République fédérale démocratique d'Éthiopie auprès de l'UA, S.E. Ambassadeur Ayele Lire; du Représentant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Corne de l'Afrique auprès de l'UA et du Chef de la délégation de l'Union européenne (UE) auprès de l'UA ;

Réaffirmant son engagement à respecter l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, de la République fédérale de Somalie, de la République du Soudan du Sud et du Soudan ;

Déterminé à faire taire complètement les armes en Afrique à l'horizon 2030 et à créer des conditions propices à la réalisation de la vision de l'UA d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur l'arène internationale, ainsi que des Aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA ; et

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité :

Sur le Nord de l'Éthiopie :

1. **Félicite** le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et le Front populaire de libération du Tigré (TPLF) pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer en vue de

résoudre pacifiquement le conflit et les **encourage** à assurer la mise en œuvre intégrale de l'Accord de cessation des hostilités (COHA) signé à Pretoria, Afrique du Sud, le 2 novembre 2022, afin de consolider les dividendes de la paix ;

2. **Félicite également** l'UA pour le déploiement du mécanisme de suivi, de vérification et de conformité (MVCM) dans le Tigré le 29 décembre 2022 afin de contrôler le respect par les parties de la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités (COHA) ;

3. **Entérine** la prolongation du déploiement du Mécanisme jusqu'au 31 décembre 2023, afin de faciliter la consolidation des progrès accomplis à ce jour et de la dynamique actuelle dans la mise en œuvre de l'Accord ; **félicite** les États membres qui continuent de soutenir le déploiement du Mécanisme ;

4. **Demande** à la Commission de l'UA d'entreprendre une évaluation des besoins pour l'extension du déploiement du MVCM en accordant une attention particulière aux délais et aux besoins de financement afin d'éviter son retrait prématuré ;

5. **Souligne l'importance** d'assurer un désarmement, une démobilisation et une réintégration (DDR) efficaces, ainsi que l'importance de s'attaquer efficacement au fléau de la prolifération et de la circulation illicites des armes légères et de petit calibre ;

6. **Prend note, avec une profonde inquiétude**, de la suspension de l'aide alimentaire par le Programme alimentaire mondial et l'USAID en raison d'allégations de détournements à des fins commerciales ; **se félicite** des efforts déployés par le Gouvernement fédéral éthiopien et l'administration régionale intérimaire du Tigré pour enquêter sur ces allégations ; et **lance un appel pressant** à l'USAID et au PAM pour qu'ils reconsidèrent leur décision afin de remédier à la crise de la sécurité alimentaire à laquelle est confrontée la population de la région du Tigré et de l'ensemble du pays ;

7. **Exhorte** les partenaires internationaux à soutenir les efforts de l'Éthiopie en vue d'un redressement et d'une reconstruction efficaces de la région du Tigré et des régions voisines ;

8. **Salue** les efforts inlassables du Groupe de Haut niveau, dirigé et facilité par S.E. Olusegun Obasanjo, ancien Président de la République fédérale du Nigéria et Haut Représentant de l'UA pour la Corne de l'Afrique, et composé de S.E. Uhuru Kenyatta, ancien Président de la République du Kenya et de S. E. Dr Phumzile Mlambo-Ngcuka, ancienne vice-Présidente de la République d'Afrique du Sud et membre du Groupe des sages de l'UA ; et **réaffirme** l'engagement du Conseil à continuer de soutenir les travaux du Groupe de Haut niveau ; et

9. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.

Sur la Somalie :

10. **Se félicite** des progrès réalisés à ce jour par le Gouvernement fédéral de Somalie dans la mise en œuvre du Plan de transition somalien, y compris l'amélioration des relations avec les États membres fédéraux et les consultations en cours avec les chefs de clan sur les réformes électorales et, à cet égard, **félicite** le Président Hassan Sheikh Mohamed pour son leadership, son dévouement et son engagement personnel à relever les défis auxquels la Somalie est confrontée ;

11. **Condamne fermement** la récente vague d'attaques barbares perpétrées par le groupe terroriste Al-Shabaab contre des civils, des troupes de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) et des symboles du gouvernement fédéral, y compris les forces de sécurité somaliennes et, dans ce contexte, exprime ses condoléances aux familles immédiates des personnes décédées et, en particulier, au gouvernement de la République d'Ouganda pour la perte tragique de ses soldats de la paix et **souhaite un prompt rétablissement** à tous ceux qui ont été blessés lors de ces attaques ;
12. **Rend hommage** à tous les pays contributeurs de troupes et de police ATMIS (T/PCC) et à tous les hommes et femmes de l'ATMIS pour les sacrifices qu'ils continuent à consentir dans des circonstances particulièrement difficiles ;
13. **Prend acte** des progrès accomplis dans le processus en cours de retrait de 2000 soldats de l'ATMIS d'ici à la fin juin 2023 ; **encourage** le Gouvernement fédéral de Somalie à accélérer le programme de génération de forces afin d'assurer la préservation des gains enregistrés à ce jour, et le maintien de la dynamique dans la lutte contre Al-Shabaab ;
14. **Prend également note** des défis en matière de capacités institutionnelles auxquels sont confrontés le Gouvernement fédéral de Somalie et l'ATMIS et **réaffirme** l'engagement de l'UA à ne ménager aucun effort pour mobiliser le soutien nécessaire en faveur de l'ATMIS ;
15. **Souligne l'importance** d'un soutien durable en faveur du Gouvernement fédéral de Somalie, y compris la nécessité pour la communauté internationale de reconsidérer la décision relative à l'embargo, sur les armes, imposé à la Somalie, afin de faciliter la mise en œuvre effective du Plan de transition somalien ; et
16. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.

Sur le Soudan du Sud :

17. **Prend note** des progrès réalisés à ce jour par le Gouvernement de transition d'unité nationale revitalisé (R-TGoNU) dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur la résolution du conflit au Soudan du Sud (R-ARCSS) et **encourage vivement** le R-TGoNU à accélérer la mise en œuvre de toutes les tâches de transition en suspens dans le délai restant, y compris l'obtention du diplôme et le déploiement des forces unifiées nécessaires ; l'achèvement du processus d'élaboration de la Constitution permanente ; la promulgation de la loi sur la commission électorale nationale et la reconstitution de la commission électorale nationale et du conseil des partis politiques ;
18. **Félicite** les autorités du Soudan du Sud, en particulier S.E. le Président Salva Kirr Mayardit et le vice-Président, Dr. Riek Machar, pour leur leadership et leur engagement à faciliter une transition réussie et à mettre fin aux souffrances du peuple du Soudan du Sud ;
19. **Encourage** les parties au R-ARCSS à continuer à privilégier le dialogue pour résoudre leurs éventuelles divergences ; et **demande** à la Commission de l'UA de continuer à fournir l'appui technique nécessaire pour assurer une mise en œuvre réussie du R-ARCSS ;
20. **Salue les efforts** déployés par le Comité Adhoc de Haut niveau de l'UA, composé de cinq pays issus des cinq régions de l'UA (C5), sur le Soudan du Sud et **encourage** le Comité à demeurer

activement engagé au Soudan du Sud, tout en soulignant que l'UA et l'IGAD devraient toutes deux rester saisies de la question du Soudan du Sud ;

21. **Félicite également** le Comité conjoint de suivi et de vérification reconstitué pour son travail, prend note des problèmes de capacité institutionnelle auxquels il est confronté et **s'engage** à continuer à déployer les efforts nécessaires pour mobiliser le soutien requis pour le comité ;

22. **Appelle** la communauté internationale à reconsidérer la décision sur l'embargo sur les armes, imposé, au Soudan du Sud, afin de faciliter la mise en œuvre réussie de la R-ARCSS, en particulier ceux relatifs au Chapitre 2 ; et

23. **Décide** de demeurer activement saisi de la question

Sur le Soudan :

24. **Exprime sa profonde inquiétude** face à l'escalade continue de la situation sécuritaire au Soudan en raison des combats qui se poursuivent entre les Forces armées soudanaises et les Forces de soutien rapide, ce qui a entraîné une situation humanitaire d'une gravité sans précédent et de graves répercussions sur les femmes et les enfants ;

25. **Condamne fermement** les violations du Droit humanitaire international et du Droit international des droits de l'homme et avertit les auteurs qu'ils devront rendre compte de leurs actes ;

26. **Se félicite et soutient pleinement** les efforts déployés par l'IGAD pour régler le conflit au Soudan et, à cet égard, **salue et approuve** le Communiqué final de la 14^e Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'IGAD tenue le 12 juin 2023 à Djibouti, République de Djibouti, en particulier l'adoption d'une Feuille de route pour le règlement du conflit en République du Soudan ;

27. **Exige** la cessation inconditionnelle et immédiate des hostilités et la démilitarisation de Khartoum, ainsi que la mise en place de corridors humanitaires, afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations dans le besoin ;

28. **Appelle** à l'ouverture d'un processus politique plus inclusif réunissant toutes les parties prenantes clés pour relever les défis auxquels le pays est confronté et **souligne** la centralité d'un dialogue authentique et inclusif comme seule approche viable pour parvenir à une solution durable aux défis auxquels le pays est confronté ;

29. **Salue** les efforts déployés par le groupe restreint du Mécanisme élargi sous la direction de l'UA et **attend avec intérêt** les conclusions de la tournée régionale du Haut Représentant de l'UA pour faire taire les armes, qui vise à trouver une solution durable au conflit au Soudan ;

30. **Félicite** tous les voisins du Soudan qui reçoivent et accueillent des réfugiés fuyant le Soudan et, à cet égard **exhorte** tous les États membres en mesure de le faire, ainsi que les partenaires internationaux à apporter le soutien nécessaire ; et

31. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.